

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le - 2 JUIN 2014

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : SR/NL 311/14
Nos réf. : 2014-001052
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer du Gard

89, rue Wéber - CS52002
30907 NIMES cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit "Ségonal Saint-Denis" sur la commune de Beaucaire
déposé par la Compagnie Nationale du Rhône.**

Par courrier reçu le **31/03/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Parc photovoltaïque au sol à "Segonal Saint-Denis" sur la commune de Beaucaire déposé par la Compagnie Nationale du Rhône.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au Chef du Service Aménagement


Frédéric DENTAND